



## Compte-rendu de la réunion du 9 octobre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

<b>Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale</b>	
Martine Deprez	Ministre
Sonja Trierweiler	Coordinatrice générale
Anne Rech	Coordinatrice Assurance pension
Laura Valli	Coordinatrice Relations publiques et communication
Michele Santoro	Gestionnaire de dossiers Assurance pension
Thomas Dominique	Directeur de l'IGSS
Alain Reuter	Président de la CNAP
<b>Représentants de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL)</b>	
Michel Reckinger	Président
Marc Wagener	Directeur
Nicolas Simons	Chief economist
Fabienne Lang	Senior adviser of social security

### **I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour**

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

### **II. Sujets abordés + Commentaires**

Madame la ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes et détaille le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases.

Monsieur Dominique signale que les dernières prévisions du STATEC prévoient que les dépenses des pensions dépassent les recettes en cotisations non plus en 2028 mais déjà en 2026.

#### **Position de l'UEL :**

- Volonté de pérenniser le système actuel afin de le maintenir pour les générations futures.



La Ministre

- Volonté de maintenir un 1<sup>er</sup> pilier du système des pensions fort et équitable.
- Volonté de renforcer le caractère social des pensions en réduisant l'écart entre pensions basses et pensions élevées.
- Précision que les propositions présentées ci-dessous ne sont pas des revendications, simplement car (les représentants des) entreprises n'ont rien à gagner à réformer le système. L'unique objectif est sociétal : pérenniser le système pour les générations futures.
- Souhait que les réformes aient lieu avant qu'il ne soit trop tard, respectivement avant que des mesures trop drastiques ne doivent être prises.
- Avis que le système ne peut pas reposer exclusivement sur la croissance économique et de l'emploi, mais qu'il est impossible de renoncer à une croissance économique.
- En cas de réforme du régime général, le régime spécial doit également être réformé (tendre vers l'équité).
- Proposition d'inviter la BCL dans la phase de consultation pour entendre leur avis et expertise.
- L'augmentation des dépenses étant la cause du problème, la solution doit également se situer à ce niveau, et non pas du côté des recettes (maintien du niveau actuel par rapport à la masse salariale). Agir sur les recettes = fuite en avant.
- Décaissement de la réserve du Fonds de compensation n'est pas la bonne solution, car elle est destinée à réagir aux problèmes conjoncturels aigus (par exemple crises comme le Covid...) et non structurelles (i.e. l'absence d'une réforme visant à éviter des dépenses futures financièrement insoutenables).
- Notre système des pensions est un atout pour attirer de la main-d'œuvre qualifiée, il faut donc le pérenniser.
- Opposition à une discussion au sein d'un comité tripartite ou à l'organisation d'un référendum sur le sujet. Responsabilité du Gouvernement d'agir pour les générations futures à l'issue du processus consultatif.

### **Propositions de l'UEL :**

Pour l'UEL ces 7 principes doivent guider la réforme du régime général d'assurance pension :

- Principe 1: agir sur le volet des dépenses
- Principe 2: maintenir les taux de cotisations actuels
- Principe 3: assurer la crédibilité du Luxembourg vis-à-vis des acteurs internationaux
- Principe 4: toute prestation du système d'assurance pension doit reposer sur des cotisations préalables (principe « prestations si cotisations »), le tout dans la perspective d'une plus grande neutralité actuarielle
- Principe 5: freiner les pensions les plus hautes et renforcer le caractère social du régime
- Principe 6: respecter l'équité intergénérationnelle
- Principe 7: assurer un équilibre entre actifs et pensionnés



Pour l'UEL les mesures ci-dessous pourraient aider à rendre le régime général d'assurance pension plus durable et équitable :

- Approfondir la réforme de 2012 en augmentant le taux des majorations forfaitaires et en diminuant graduellement le taux des majorations proportionnelles. En outre, il serait pertinent de ne pas attendre que le moment à partir duquel les cotisations ne suffisent plus pour payer les dépenses pour agir sur le coefficient de réajustement et sur l'allocation de fin d'année.
- Rapprocher l'âge effectif de départ en retraite à l'âge légal étant donné que l'âge de départ effectif est l'un des plus faibles de tous les pays de l'OCDE et que l'espérance de vie augmente.
- Agir sur la prise en compte de périodes d'études pour lesquelles aucune cotisation n'a été versée, d'autant plus que ce n'est plus une mesure incitative quant au fait de commencer des études ou non, que cela crée une discrimination envers ceux qui ne peuvent faire des études et que cela a aujourd'hui un coût systémique, tout en provoquant des carrières effectivement cotisées trop courtes.
- Agir aussi sur les baby-years pour lesquelles aucune cotisation réelle n'est aujourd'hui versée (sources de financement alternatives ?).
- Introduire un coefficient de longévité (existe déjà dans les pays scandinaves) ; ce qui ne change en rien le capital retraite promis par le système pour les pensionnés.
- Déplafonner les cotisations n'est pas une option, car cette mesure va augmenter le coût du travail, réduire la compétitivité des entreprises, accroître davantage le déficit de l'État et réduire le pouvoir d'achat des salariés. Cela va globalement contre la création d'emploi nécessaire pour financer les pensions de demain.
- Tenir compte également de l'impact du reclassement et des pensions d'invalidité dans les hypothèses de viabilité du système.
- Flexibiliser le taux des majorations forfaitaires en le diminuant pour les premières années de carrière et en l'augmentant pour les dernières années d'une carrière complète. Cette mesure est destinée à inciter les gens à travailler plus longtemps.
- Tenir compte du cumul et de la relation des différentes mesures dans les projections réalisées par l'IGSS (Madame la ministre précise que c'est prévu dans la 2<sup>ème</sup> phase des consultations).